



Rémunération journalière officiels Coupe Québec - Saison 14

**A) Différents postes disponibles**

Coupe Qc D2 Coupe Qc D1 Championnat provincial D1	<b>Ouvreur.euse en chef : voir section B) Autres allocations officiels rémunérés</b> 250\$/jour (1 jour d'ouverture + 1 jour d'événement) 275\$/jour (2 jours d'ouverture + 1 jour d'événement) durée qui peut varier selon l'événement 300\$/jour (2 jours d'ouverture + 1 jour d'événement) durée qui peut varier selon l'événement
Coupe Qc D2 Coupe Qc D1 Championnat provincial D1	<b>Assistant.e Ouvreur.euse en chef : voir section B) Autres allocations officiels rémunérés</b> 225\$/jour (1 jour d'ouverture + 1 jour d'événement) 250\$/jour (2 jours d'ouverture + 1 jour d'événement) Durée qui peut varier selon l'événement 275\$/jour (2 jours d'ouverture + 1 jour d'événement) Durée qui peut varier selon l'événement
Coupe Qc D1 Championnat provincial D1	<b>Ouvreur.euse : voir section B) Autres allocations officiels rémunérés</b> 200\$/jour (2 jours d'ouverture + 1 jour d'événement) Durée qui peut varier selon l'événement 200\$/jour (2 jours d'ouverture + 1 jour d'événement) Durée qui peut varier selon l'événement
Coupe Qc D1 Championnat provincial D1	<b>Apprenti Ouvreur.euse : voir section B) Autres allocations officiels rémunérés</b> Bénévole accès au programme de récompense des bénévoles de la FQME (informations à venir) Bénévole accès au programme de récompense des bénévoles de la FQME (informations à venir)
Coupe Qc D2 (sans Juge en chef) Coupe Qc D1 Championnat Provincial D1	<b>Président.e du jury : voir section B) Autres allocations officiels rémunérés</b> 225\$/jour 250\$/jour 300\$/jour
Coupe Qc D2 (représentant FQME) Coupe Qc D1 Championnat Provincial D1	<b>Juge en chef : voir section B) Autres allocations officiels rémunérés</b> 175\$/jour 200\$/jour 225\$/jour
	<b>Apprenti juge en chef : voir section C) Autres allocations officiels bénévoles</b> Bénévole accès au programme de récompense des bénévoles de la FQME (informations à venir)
	<b>Juges de bloc/difficulté : voir section C) Autres allocations officiels bénévoles</b> Bénévole 16 ans et plus accès au programme de récompense des bénévoles de la FQME (informations à venir)
	<b>Assistants.es juges de bloc/difficulté : voir section C) Autres allocations officiels bénévoles</b> Bénévole 14 ans et plus accès au programme de récompense des bénévoles de la FQME (informations à venir)
	<b>Formateur.rice 1er de cordée : voir section B) Autres allocations officiels rémunérés</b> 250\$/formation
	<b>Assureur.euse 1er de cordée en chef : voir section B) Autres allocations officiels rémunérés</b> 150\$/jour
	<b>Assureur.euse 1er de cordée : voir section C) Autres allocations officiels bénévoles</b> 18 ans et plus 100\$/jour (75\$ qualification / 25\$ finale)
	<b>Assureur.euse moulinette : voir section C) Autres allocations officiels bénévoles</b> 18 ans et plus Bénévole accès au programme de récompense des bénévoles de la FQME (informations à venir)
	<b>Gestionnaire d'Isoloir : voir section C) Autres allocations officiels bénévoles</b> Bénévole accès au programme de récompense des bénévoles de la FQME (informations à venir)
	<b>Gestionnaire de l'accueil des athlètes et des officiels bénévoles voir section C) Autres allocations officiels bénévoles</b> Bénévole accès au programme de récompense des bénévoles de la FQME (informations à venir)
Coupe Qc D1 Championnat Provincial D1	<b>Présentateur.trice d'événement : voir section B) Autres allocations officiels rémunérés</b> à évaluer 400\$/jour (50\$/hre, 150\$ à 200\$ / finale)
Coupe Qc D2	<b>Animateur.trice d'événement : voir section B) Autres allocations officiels rémunérés</b> 40\$ x hr

**B) Autres allocations officiels rémunérés**

Dédommagements applicables en fonction de la distance (à plus d'une heure du lieu de résidence)

1. Hébergement payé par la FQME
  2. Déplacement : (nbre de km à l'aller x 0.45\$) à ajouter sur la facture.
- Nourriture fournie le jour de l'événement (pour l'ensemble des officiels présents)

1. Demi-journée : un repas inclus (dîner ou souper)
2. Journée complète : deux repas inclus (dîner et souper)
3. Station de collations peut être également incluse à l'occasion

**C) Autres allocations officiels bénévoles**

Nourriture fournie le jour de l'événement (pour l'ensemble des officiels présents)

1. Demi-journée : un repas inclus (dîner ou souper)
2. Journée complète : deux repas inclus (dîner et souper)
3. Station de collations peut être également incluse à l'occasion